Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 029-212900732-20261027-2026D073-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUIMAËC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUIMAËC n° 2026D073

Pacte Finistère 2030 – Volet 2 : demande de subvention pour la construction de trois logements sociaux dans le cadre de la 2e tranche de l'opération Maison de services

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept octobre à 19 heures
Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAËC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire de GUIMAËC.
Date de convocation : 21/10/2026
Présents : Pierre LE GOFF, André NEDELEC, Maryannick PENN, Jérémy LAINE, Mari Anna BOURGES-ALLAIRE, Catherine BARON, Sébastien BOUGET, Isabelle CHAILLOU, Fleur GUERIN, Stéphane GRASSIN, Maxime LESTRUHAUT, Géraldine MERRET, Alain TIRILLY
Absents/Excusés : Sylvie RICOU pouvoir à Sébastien BOUGET, Patrick JAOUEN
Secrétaire de séance : Maxime LESTRUHAUT
Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 13 Votants : 14 Procurations : 1

Rapporteur : Pierre LE GOFF, Maire

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;
VU le dispositif départemental « Pacte Finistère 2030 – Volet 2 » ;

Le Maire expose au Conseil municipal que la commune va créer trois logements sociaux aux étages de la future Maison de services située au 20 Hent Lokireg, espace qui accueillera au rez-de-chaussée 7 cellules pour les professions paramédicales.
En effet, la municipalité souhaite étoffer son parc de logements locatifs à loyers accessibles face à la forte demande sur la commune. Les trois appartements présenteront les caractéristiques suivantes :
Afin de contribuer au financement de cette opération, la commune souhaite solliciter une subvention auprès du Département du Finistère au titre du dispositif « Pacte Finistère 2030 – Volet 2 ».

Le coût prévisionnel de l'opération et le plan de financement sont établis comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant prévisionnel	
Gros-œuvre	50 000	Subvention du Département – Pacte Finistère 2030, volet 2	40 000 €	8.56%
Travaux	270 000			
Architecte	27 500	Subvention Morlaix Communauté	39 038.50 €	8.35%
Aménagements intérieurs	120 000	Emprunt banque des territoires	375 000 €	80.21%
		Autofinancement communal	13 461.50€	2.88%
Total des dépenses HT	467 500 €	Total des recettes	467 500 €	100 %

Le plan de financement sera ajusté en fonction des dépenses définitives et des subventions effectivement accordées.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'APPROUVER le projet de construction de trois logements sociaux, ainsi que le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus.
DE SOLLICITER une subvention de 40 000€ auprès du Département du Finistère au titre du dispositif « Pacte Finistère 2030 – Volet 2 ».
D'AUTORISER le Maire à signer tout document nécessaire à la constitution et au dépôt du dossier de demande de subvention, ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.
DE PRÉCISER que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Remarques : pas de remarques – approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré, à GUIMAËC, les jours, mois et an précités. Le Maire,
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ. Pierre LE GOFF